



Forum: Propositions de logiciels

Topic: Acronis True Image 10 gratuit

Subject: Re: Acronis True Image 10 gratuit

Publié par: doc

Contribution le : 03/02/2009 17:12:10

Ce que je veux dire, c'est que l'offre initiale du produit gratuit ne figure nulle part sur le site d'Acronis. Bizarre quand même, non ?

Et la page d'inscription ne stipule pas que c'est pour une version imaginairement gratuite.

Bizarre aussi, non ?

La "personal edition" ne signifie pas "édition gratuite", mais c'est la version équivalente à la "True Image 10 Home", produit commercialisé.

La seule version gratuite existante officiellement est celle fournie par Seagate pour le soutien des disques de la marque.

C'est la version 11 un peu édulcorée qui ne s'exécute seulement après avoir reconnu l'existence d'un disque Seagate.

J'ai vérifié sur google l'assertion "Acronis True Image 10 Free", aucun lien ne me renvoie sur la page d'inscription d'Acronis, ainsi que sur MagWorld sur le lien donné, il n'est aucunement fait mention du produit en question... Avant d'avancer quelque chose, il convient juste de le vérifier ou d'en donner une copie d'écran.

Vous faites ce que vous voulez, je le répète. Mais l'esprit du site étant les logiciels gratuits (et je pense légaux), ainsi que le libre échange d'idées, il me paraît normal de prendre un peu de recul sur des offres peut être pas si alléchantes que cela n'y paraît.

Le post de Sylvie sur Avira prouve va dans mon sens. La promo est officiellement relayée sur le site officiel de la marque.

Je ne vais certainement pas me battre pour qui fait quoi, je n'en ai cure. Simple constatation, j'ai un large recul sur la question à mon actif.

Je ne sais pas si vous savez ce que c'est qu'un audit de logiciels, ainsi que les conséquences induites par le piratage. Je me permets d'en douter aux vu des réponses "innocentes", passez-moi l'expression non péjorative, à ma vision des choses.

Je pense qu'il faut juste prendre un peu de recul, et ce recul, il y a le métier qui peut le permettre et les contacts avec les éditeurs et les circuits pro spécialisés du logiciel. Et moi, je baigne en partie dedans, donc je suis certain de la démarche que j'avance, elle a déjà fait ses preuves en milieu pro, celles qui peuvent sauver une boîte et ses employés, car, lorsqu'on n'est pas en règle, ça coûte la peau des yeux et les employés prendraient mal que le responsable informatique n'est pas fait son travail.

Le particulier n'échappe pas à la règle. Les exemples ne manquent pas.

Lorsqu'un jour, vous voyez que les logiciels que vous avez développés sont piratés ou se distribuent sous le manteau sans votre contrôle même s'ils sont gratuits, cela vous refroidit immédiatement. Et le type qui sera remercié ne sera pas son géniteur, mais l'autre, le truand qui aura donné la bonne combine. Pas top mais réel, je connais très bien.

La meilleure preuve de la légalité de l'annonce initiale est, soit de contacter l'éditeur et lui poser la question, soit de repérer la date à laquelle cette "oportunité" prendra fin, comme elle l'a été pour Trend Micro Pc Cillin 2008 v.US, moins de 15 jours après son annonce sur des sites que je qualifierai de plus ou moins sérieux.

Ceci dit, pour en revenir au logiciel proprement dit, c'est un excellent produit, pas parce que je l'utilise à titre perso, mais parce qu' il est réellement providentiel et à la portée de monsieur ou de madame toutlemonde.

Et dans le domaine auquel il s'attèle, il vaut mieux prévenir que guérir.